

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/06/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230606-130067-DE-1-1

**Séance du mardi 6 juin 2023
D-2023/134**

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Forage Géothermique de Grand Parc : demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage présentées par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet ' Grand Parc Energies '

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par sa délibération du 30 septembre 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté le Plan climat air énergie territorial qui fixe l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il détermine en particulier une trajectoire chiffrée de développement de la chaleur livrée grâce aux réseaux de chaleur, qui passerait d'environ 270 GWh en 2019 à 900 GWh en 2050.

La géothermie profonde est l'énergie renouvelable privilégiée dans ces projets, le territoire ayant la chance de bénéficier de cette ressource. Elle représente environ 30% du mix final, au vu des projets connus. Le projet de mise en service du puits de géothermie existant dans le quartier du Grand Parc, mais encore jamais utilisé, traduit cette orientation.

Dans le cadre de l'instruction des autorisations réglementaires relatives à la géothermie de ce projet, Bordeaux Métropole a déposé auprès des services de l'Etat des demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage pour le puits du Grand Parc.

La Ville de Bordeaux est consultée par les services instructeurs de la Préfecture de la Gironde, pour émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs les élus, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux,

Vu l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7-8 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherche et d'exploitation de géothermie,

Considérant les demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage pour le puits du Grand Parc déposées par Bordeaux Métropole,

Considérant la transmission du dossier ci-annexé, pour avis, à la Ville de Bordeaux, par les services préfectoraux, en date du 17 mars 2023,

Considérant que la Ville de Bordeaux et la mairie de quartier sont associées à ce projet et sont informées des travaux envisagés pour la mise en service du puits existant et de la création d'un puits de réinjection,

Considérant que l'exploitation du forage géothermique du Grand Parc répond pleinement aux objectifs de transition énergétique de la ville,

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable aux demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage pour le puits du Grand Parc déposées par Bordeaux Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET